

intérieurs et extérieurs. Le plus grand nombre de ces travaux s'accomplissent par équipes, chacune étant placée sous l'autorité d'un membre du corps professoral. On insiste à la fois sur le travail individuel et sur le travail en groupe. En plus des cours qui portent sur des sujets purement militaires comme l'étude des tactiques nouvelles, le programme comporte l'étude des affaires mondiales, de même que des conférences par des invités de marque.

Le Collège de la Défense nationale, à Kingston, inauguré le 5 janvier 1948, est un collège supérieur, où se donne chaque année un cours de onze mois sur les aspects économiques, politiques et militaires de la défense du Canada. Ce cours est suivi par des officiers supérieurs de l'armée, par des fonctionnaires de l'État attachés aux forces armées, par des fonctionnaires de ministère du gouvernement et par quelques représentants de l'industrie. Il comporte une série complète de conférences données par d'éminents spécialistes en divers domaines, venant du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'ailleurs. Le collège organise en outre des voyages et des visites instructives dans certains endroits du Canada, des États-Unis, de l'Europe et du Moyen-Orient, afin de permettre aux étudiants de se mieux renseigner encore sur les conditions de vie et sur les influences qui s'exercent tant dans leur propre pays qu'à l'étranger. Ce cours, donné pour la neuvième fois, a débuté en septembre 1955 et s'est terminé en juillet 1956; il a été suivi par vingt-neuf élèves dont trois membres de la Marine royale du Canada, quatre de l'Armée de terre, quatre de l'Aviation royale du Canada et un du Conseil de recherches pour la défense. Sauf le ministère des Affaires extérieures qui avait délégué deux élèves, chacun des ministères et des organismes suivants était représenté par un élève: Défense nationale, Transports (air), Commerce, Gendarmerie royale du Canada, Radio-Canada, la Compagnie de téléphone Bell du Canada et le Pacifique-Canadien. On compte aussi un représentant de chacun des organismes suivants: la Marine royale, l'Aviation royale, l'Armée britannique, le ministère des Affaires extérieures du Royaume-Uni, la marine des États-Unis, l'armée de l'air des États-Unis, l'armée des États-Unis et le ministère des Affaires étrangères des États-Unis.

Le collège d'état-major de l'Aviation royale du Canada, situé à Armour-Heights, à Toronto (Ont.), est un collège permanent dont la mission consiste à former des officiers en vue d'emplois d'état-major dans l'aviation. Le programme de ce collège a pour objet de donner aux officiers, dont le grade est celui de commandant d'escadre ou de chef d'escadrille, la formation supérieure qu'exigent leurs fonctions actuelles et les postes supérieurs qu'ils sont appelés à remplir. Le personnel enseignant est formé d'officiers de l'Aviation royale du Canada et, sur une base d'échange, d'un officier de l'Armée canadienne et d'un officier de l'Aviation royale, tandis que le groupe des étudiants se compose d'officiers de l'Aviation royale du Canada, d'un ou deux officiers de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne, de l'Aviation royale et de l'armée de l'air des États-Unis. Le cours a pour but d'enseigner aux étudiants à penser logiquement et à s'exprimer avec précision oralement et par écrit. Il vise également à leur faire mieux connaître leur service, mieux comprendre l'emploi de l'armée de l'air et à les tenir au courant des découvertes scientifiques et techniques les plus récentes pouvant modifier l'emploi des forces aériennes. Grâce à ce cours, les élèves acquièrent aussi des vues générales sur les problèmes nationaux et internationaux. Les conférenciers invités sont choisis dans le monde de l'industrie, des forces armées, le corps diplomatique et les universités. On organise aussi des visites instructives d'établissements commerciaux et d'installations militaires situés au Canada et dans d'autres pays.

PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE*

A la suite des hostilités en Corée, en 1950, le Canada a entrepris un programme de mise au point de sa défense en vue de regrouper ses forces armées et de leur fournir un équipement des plus moderne. En conséquence, le ministère de la Production de défense fut établi le 1^{er} avril 1951, sous le régime de la loi concernant la production de défense (S.R.C. 1952, chap. 62) aux fins de fournir au ministère de la Défense nationale les articles requis

* Rédigé à la Division de l'économique et de la statistique, ministère de la Production de défense, Ottawa.